

Contrat de Location

Contrat de location entre :

A. Le Propriétaire de l'objet loué (appelé « le Bien »):
RICHARD Lucie, Zeste Créatif, Auto-entreprise, N° Siren : 528 746 597
280 route de Turin, 06300 Nice, 06 73 73 97 26

ET

B. Le locataire de l'objet (le Bien) :
Nom, prénom/ raison sociale, numéro d'entreprise, nom du représentant :

.....
Adresse, numéro de téléphone :
.....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Le Propriétaire donne en location au Locataire qui accepte le Bien décrit ci-dessous :

.....
.....
.....
.....

Article 2. Durée du contrat

Le Bien est loué pour une durée de jour(s)
Cette période de location commence le et se termine le

Article 3. Prix de location

Le Locataire accepte de louer le Bien pour une somme totale, taxes incluses, de
..... €

Ce prix de location ne comprend pas tous les consommables éventuels (décoration, bougies...).

Cette somme est payée et versée au début de la période de location (paiement en chèque une semaine avant la période de location).

A l'issue du contrat, en cas de retard de restitution du Bien, le Locataire accepte de payer au propriétaire une pénalité de retard de 20% du prix total de la location par jour de retard.

Article 4. Cession - Sous-location

Le Locataire ne peut ni sous-louer, ni revendre, ni céder le Bien.

Article 5. Caution

1. Le Locataire remet au Propriétaire à la signature du présent contrat une caution de

..... €

2. Cette caution est restituée dans son intégralité lorsque le locataire restitue le Bien au Propriétaire.

3. En cas de non restitution du Bien par le locataire, celui-ci sera tenu de payer la valeur résiduelle de l'article qui est évaluée par les parties à€.

Dans ce cas, les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du locataire. Toujours dans ce cas, la caution ne sera restituée qu'une fois la valeur résiduelle assortie des éventuels frais de recouvrement auront été payés au propriétaire.

Article 6. Usage Entretien, dégâts et vol

1. Le Locataire s'engage à prendre soin et à protéger l'intégrité du Bien.

2. Dans le cas où le Locataire restitue le Bien en mauvais état, mal entretenu, ou dans un état de fonctionnement, technique ou de propreté ne correspondant pas à un usage ni à une usure locative normale, constaté dans les 7 jours suivant la restitution, le locataire accepte de payer les frais de remise en état, de réparation ou de nettoyage, sur présentation de la facture correspondante. (Frais de nettoyage facturés par Zeste Créatif)

Article 7. Responsabilité

1. Le locataire accepte de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation du Bien (mode d'emploi, etc.).

2. Le Locataire atteste être l'unique responsable et gardien du Bien, de son contrôle, de son utilisation et de son intégrité, durant toute la durée de location. Le locataire est ainsi l'unique responsable de tout dommage que le Bien ou son utilisation pourraient occasionner au Locataire ou à des tiers, pendant la durée de location. Le Propriétaire n'est donc en aucun cas responsable du Bien ou des conséquences de son utilisation, quelles qu'elle soit, pendant la durée du contrat.

Article 8. Tribunaux compétents

En cas de litige entre le locataire et le propriétaire, un accord à l'amiable devant un conciliateur sera d'abord envisagé. Sans satisfaction commune, seuls les juges de proximité des Alpes Maritimes seront compétents.

Article 9. Dispositions/remarques additionnelles facultatives

.....
.....

Fait à, le en 2 exemplaires

Le Locataire

Le Propriétaire